



LE PRÉFET DU GARD

LE PRÉFET DE LA LOZÈRE

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer du Gard**
Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques
Réf. : chrono SEMA 2011/
Affaire suivie par : Brigitte Château
Tél. : 04.66.62.63.61
Mél : brigitte.chateau@gard.gouv.fr

ARRETE INTERPREFECTORAL N° 2011130-0005
Portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Gardons

**Le préfet du Gard, Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le préfet de la Lozère, Officier de l'Ordre National du Mérite,
Officier du Mérite Agricole,**

Vu la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 210-1, L. 211-1, L. 212-1 à L. 212-11 relatifs aux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles R. 212-29 à R. 212-34 relatifs aux commissions locales de l'eau ;

Vu la circulaire du 30 janvier 2004 relative aux contrats de rivière et de baie ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin du 20 novembre 2009 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Gard-Lozère n°93-02107 du 13 septembre 1993 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux sur le bassin versant des Gardons ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Gard-Lozère n°01-00437 du 27 février 2001 approuvant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux des Gardons ;

Vu l'arrêté interpréfectoral Gard-Lozère n°2008-205-5 du 23 juillet 2008 portant composition de la commission locale de l'eau du SAGE des Gardons ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral Gard-Lozère n°2008-205-6 du 23 juillet 2008 portant composition du Comité de Rivière des Gardons ;

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Gardons en date du 16 septembre 2009 décidant du lancement de la révision du SAGE ;

Considérant que la mise en révision du SAGE nécessite l'actualisation de la composition de la commission locale de l'eau ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Gard et du secrétaire général de la préfecture de Lozère,

ARRETENT

Article 1^{er} :

Les arrêtés inter-préfectoraux Gard-Lozère n° 2008-205-5 portant composition du Comité de Rivière des Gardons, et n° 2008-205-6 du 23 juillet 2008 portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des Gardons sont abrogés.

Article 2 :

La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée de la révision et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant des Gardons est arrêtée comme suit :

1 - Collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

• Représentants de la région et des départements

Représentants du conseil régional Languedoc-Roussillon :

- M. Jean-Paul BORE
- M. Fabrice VERDIER

Représentants du conseil général du Gard :

| CANTON | REPRESENTANT |
|--------------------|--------------------------------|
| Saint Jean du Gard | M. Lucien AFFORTIT |
| Lédignan | Mme Françoise LAURENT-PERRIGOT |
| Anduze | Mme Geneviève BLANC |
| Vézénobres | M. Gérard GAROSSINO |
| Lasalle | M. Rémi MENVIEL |

Représentant du conseil général de la Lozère :

| CANTON | REPRESENTANT |
|--------------------|---------------------|
| Barre des Cévennes | Mme Michèle MANOA |

• **Représentants des communes du Gard**

| COMMUNE | REPRESENTANT |
|--------------|--------------------|
| Comps | M. Jacques LEROY |
| Saint Dézéry | M. Michel POINDRON |

• **Représentants des établissements publics locaux**

| ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL | REPRESENTANT |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|
| Communauté d'agglomération Nîmes métropole | M. Jacques BOLLEGUE |
| Communauté de communes de l'Uzège | M. Bernard COMTE |
| Communauté de communes du Pont du Gard | M. Gérard PEDRO |
| Communauté de communes Leins Gardonnenque | M. Georges GAL |
| Communauté de communes de la Région de Vézénobres | M. Claude BONNAFOUX |
| Communauté de communes Autour d'Anduze | M. Alain BEAUD |
| Communauté d'agglomération du Grand Alès-en-Cévennes | M. Claude CHAPON M. Philippe RIBOT |
| Communauté de communes Pays du Grand'Combien | M. Joseph PEREZ |
| Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons | M. Gérard CROUZAT |
| Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertois en Cévennes | M. Eric BESSAC |
| Communauté de communes de la Vallée Borgne | M. François ABBOU |
| Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Gestion Equilibrée (SMAGE) des Gardons | M. Jacques LAYRE |
| Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du Sud du Gard | M. Bernard CLEMENT |
| Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) Uzège Pont du Gard | M. Christian CHABALIER |
| Syndicat mixte Pays des Cévennes | M. Max ROUSTAN |
| Syndicat mixte d'aménagement et de conservation de la vallée du Galeizon | M. Yannick LOUCHE |
| Syndicat mixte d'aménagement, de protection, de mises en valeur du massif et des gorges du Gardon | Mme Lydie LINGLIN |
| Syndicat des eaux de Tornac – Massillargues - Atuech | M. Olivier JAUSSAUD |
| Syndicat d'Adduction d'Eau de l'Avène | M. François GILLES |

2 - Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations

| ORGANISME | REPRESENTANT |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Chambre d'agriculture du Gard | M. Patrick FABRE |
| Chambre d'agriculture de la Lozère | M. Jean FLAYOL |
| Fédération régionale de la coopération vinicole Languedoc Roussillon - Antenne du Gard | M. Vincent TROUILLAS |
| Fédération Gardoise des Vignerons Indépendants | M. Sylvain OZIL |
| Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (CIVAM) Bio Gard | M. Patrick VANUXEEM |
| Chambre de Commerce et d'Industries (CCI) Alès-Cévennes | M. Frédéric LACROZE |

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|
| Union Nationale des Industries de Carrières et Matériaux (UNICEM) | M. Bruno MAESTRI |
| Association Syndicale Autorisée (ASA) du canal d'irrigation du Mazauric | M. Jean-Claude MARTIN |
| Association Syndicale Autorisée (ASA) du canal d'irrigation de Beaucaire | M. Laurent BERNAVON |
| Gard Nature | M. Jean-Laurent HENTZ |
| Fédération des Associations Cévenoles Environnement Nature (FACEN) | M. Joseph ROCHELEMAGNE |
| Association Migrateurs Rhône-Méditerranée (MRM) | M. Jonathan DELHOM |
| Club Cévenol | M. Christian REBOTIER |
| Association Nature et Progrès Gard | M. Louis JULIAN |
| Fédération du Gard pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique | M. Yves MEJEAN |
| Fédération de la Lozère pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique | M. Michel DELPORTE |
| Comité départemental du tourisme du Gard | M. Claude REZZA |
| Fédération de l'Hôtellerie de Plein Air Languedoc-Roussillon | M. David ISSARTE |
| Comité Départemental du Gard de Canoë-kayak | M. William BRISSON |
| La Bambouseraie | Mme Muriel NEGRE |
| Consommation, Logement, Cadre de vie (CLCV) | M. Jean-François DIDON LESCOT |

3 - Collège des représentants de l'Etat et établissements publics

| ORGANISME |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| M. le Préfet du Gard, représenté par M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard |
| M. le Préfet de la Lozère, représenté par M. le Directeur Départemental des Territoires de la Lozère |
| M. le Préfet coordonnateur de bassin Rhône Méditerranée, représenté par Mme la Directrice Régionale de L'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Languedoc-Roussillon |
| M. le Directeur de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant |
| M. le Délégué régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant |
| M. le Directeur de l'Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale du Gard ou son représentant |
| M. le Président du Parc National des Cévennes ou son représentant |

Article 3 :

La durée du mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter de la date du présent arrêté.

Leur mandat prend fin s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Article 4 :

Le Président de la Commission Locale de l'Eau est élu parmi les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et établissements publics locaux et par les représentants de ce collège.

Article 5 :

La Commission se réunit à l'initiative de son Président une fois élu.

Elle établit ses règles de fonctionnement en respect des dispositions réglementaires.

En fonction de l'ordre du jour, toute personne qualifiée peut être associée aux travaux de la Commission sans voix délibérative.

Article 6 :

La CLE des Gardons tient lieu de Comité de Rivière pour la mise en œuvre et la révision du contrat de rivière des Gardons.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 8 :

Le présent arrêté fait l'objet d'une communication dans la presse locale. Il est publié sur le site internet des deux préfectures, au recueil des actes administratifs et sur le site internet Gesteau : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>.


Article 9 :

Les secrétaires généraux des préfectures de la Lozère et du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la Commission.

Fait à Nîmes, le 10 MAI 2011

Fait à Mende, le 10 MAI 2011

Le Préfet du Gard
Pour le Préfet,
la secrétaire générale


Martine LAQUIEZE

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire général


Jocelyn SNOECK